



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 19 mars 2020

**Mesures prises dans le cadre de la crise liée au
coronavirus**

- 1. Solliciter l'État Fédéral pour une demande de flexibilité dans le cadre budgétaire européen**
- 2. Garantir les subventions malgré la crise et accélérer la liquidation des différentes subventions**

Le Gouvernement n'entend pas faire payer la crise aux acteurs de la Fédération. Ces deux mesures permettent de leur apporter un soutien financier rapide et de leur offrir un bol d'air dans un contexte difficile (culture, égalité des chances, enseignement, jeunesse, sport, ...).

3. Soutenir financièrement les acteurs et opérateurs de la Fédération

Offrir une garantie d'emprunt pour les secteurs et les opérateurs qui pourraient rencontrer des difficultés d'accès aux crédits en raison du Covid-19 et faciliter l'accès à l'emprunt via un mécanisme de financement participatif (citoyens, entreprises et assureurs).

4. Solliciter le secteur des assurances et travailler avec les autres niveaux de pouvoirs

Le Gouvernement travaille avec les gouvernements fédéral, wallon et bruxellois afin d'adopter des mesures concertées et adaptées (droit passerelle et chômage temporaire, maisons de justice, aides à l'emploi, ...).

Il rencontrera le secteur des assurances pour solliciter les remboursements ou garanties offertes par les contrats d'assurance (voyages scolaires, stages, annulation de spectacles, ...).

5. Mise en place d'un fonds d'urgence de 50 millions €

Ce fonds d'urgence apportera une aide aux secteurs touchés par les mesures de confinement dont la viabilité est mise en danger (culture, égalité des chances, enseignement, jeunesse, sport, ...).

Les mesures d'aide s'adresseront prioritairement aux acteurs les plus fragiles dont la viabilité pourrait être menacée ; Les organismes bénéficiant du fonds d'urgence devront assurer la rémunération des prestataires finaux (par exemple, pour la culture : les compagnies, artistes, techniciens, etc.).

6. Milieux d'accueil

Suite aux mesures de confinement, une chute de fréquentation est actuellement vécue dans les milieux d'accueil dont l'ouverture est maintenue, en particulier pour les enfants dont les parents travaillent en première ligne face au Covid-19 ou en soutien de cette première ligne (enseignants, personnel des milieux d'accueil, des transports publics...).

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prend la pleine mesure du caractère vital pour le personnel des milieux d'accueil de continuer à percevoir un revenu, de la nécessité de protéger les acteurs les plus fragiles du secteur et aussi d'atténuer les conséquences de la crise sur le budget des familles.

Dans ce contexte, et après consultation du secteur de l'accueil, le Gouvernement a pris plusieurs décisions ce jeudi :

- Les parents qui ne mettent plus leurs enfants à la crèche depuis ce lundi 16 mars ne devront en aucun cas justifier leur absence et ne devront pas payer les milieux d'accueil pour les jours où les enfants ne sont pas présents ;

- Les milieux d'accueil subventionnés et non subventionnés bénéficieront d'une indemnisation via le fonds d'urgence mis en place par la Fédération ;
- Le Gouvernement s'engage à mettre tout en œuvre pour préserver l'emploi et les rémunérations du personnel des milieux d'accueil. Il est impératif d'éviter les faillites qui engendreraient structurellement des pertes de places. Les modalités du soutien au secteur seront concertées avec l'autorité fédérale et les régions ;
- La Fédération veillera à la viabilité de l'ensemble des milieux d'accueil et des personnes qui les font vivre, en particulier ses acteurs les plus fragiles.

7. Soutien à nos hôpitaux universitaires, solidarité envers le monde médical et paramédical

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ses 4 hôpitaux universitaires, qui sont actuellement en 1ère ligne face à cette crise provoquée par le Covid-19. La Ministre relaye leurs préoccupations spécifiques dans toutes les négociations auxquelles elle participe (Risk Management Group, etc.).

Dans le cadre du fonds d'urgence, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera attentive aux besoins des hôpitaux universitaires pour du matériel médical (brancards, appareils de monitoring, respirateurs) et non médical (tables, chaises). Outre ce matériel, la FWB sera également attentive aux demandes en lien avec les infrastructures (containers, tentes de d'accueil et de tri,...).

8. Maintien des stages partout là où les conditions de sécurité, d'hygiène et d'encadrement sont remplies

La crise sanitaire du coronavirus démontre à nouveau l'engagement total du secteur médical en faveur de la population. Le monde médical et paramédical réalise un travail formidable de lutte contre le coronavirus. En cela, il est aidé par de nombreux stagiaires de l'Enseignement obligatoire, supérieur et de l'Enseignement de promotion sociale qui démontrent un grand sens des responsabilités partout en Belgique.

Pour rappel, les stages sont maintenus partout là où les conditions de sécurité, d'hygiène (www.info-coronavirus.be) et d'encadrement sont remplies. Cette analyse se fait au cas par cas en concertation entre le lieu de stage, l'établissement d'enseignement et le stagiaire. Les dispositions en matière d'assurance et de responsabilité civile restent d'application dans le cadre de ces stages.

9. Attention particulière à l'encadrement de nos enfants et de nos jeunes en difficulté ou en danger

Pour l'**aide à l'enfance et à la jeunesse**, la continuité des prises en charge des enfants et des jeunes en danger ou en difficulté sera assurée. Un renfort en personnel sera étudié afin d'assurer la parfaite continuité du service, certains éducateurs devant être écartés en raison de la crise sanitaire.

Pour les **maisons de justice**, vu les impératifs de sécurité publique, tous les moyens seront mis en œuvre afin d'assurer que le suivi des justiciables et des personnes placées sous bracelet électronique soit assuré, y compris à travers un renfort éventuel de matériel (bracelets électroniques, masques pour les assistants de Justice).

10. Mise en place d'une task force audiovisuelle avec les opérateurs médias

Mobiliser les opérateurs médias afin de diffuser du contenu pédagogique, artistique et culturel de qualité en télévision et sur les plateformes multimédias.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75